



Martine Desaulles



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



Nicolas Ribeiro



Sabrina Nouri



Boris Violet



Paméla Gallopin



Cécile Marchesi



David Espin

# DOSSIER SALAIRES 2025

**L'accord NAO 2025 a trouvé preneur et a été signé. Rien de bien nouveau évidemment ! Belle illustration de cogestion pour ceux qui ne sauraient pas ce que cela signifie : les dirigeants ont fait valider leur feuille de route par leurs partenaires de longue date.**

**L'absence de surprise ne doit pas nous blaser. *Sud* a les yeux grands ouverts sur l'état pitoyable du « dialogue social ». Passons ces NAO à la moulinette.**

Qu'il s'agisse de l'accord CEIDF ou de l'accord BPCE qu'allons-nous y gagner nous les salariés d'une entreprise dont le Résultat net 2024 de 212 M€ est en augmentation de +11,5 % par rapport à celui de 2023 ?

## **Les mesures phares, sensées nous faire adhérer nous effarent**

- 0,7% pour tous. En février, nous ne verrons donc pas la différence sur notre bulletin de salaire. Non que la vie soit moins chère, non que la CEIDF soit dans la gêne pas plus que BPCE avec ses 3,5 Mds d'€ de résultats. Mais, les capitalistes sont ainsi faits qu'ils ne sont jamais rassasiés.
- On a pu lire dans la prose syndicale que l'accord CEIDF récompenserait les talents et l'implication de tous par des mesures individuelles chiffrées à 2 % de la masse salariale. 4 M€, sensiblement la même somme que l'année dernière. Nous critiquons cette enveloppe car elle est un fourre-tout qui laisse vraiment peu de place à la valorisation de l'implication et surtout est bien opaque. L'enveloppe de MSI comprend :

- Toutes les augmentations liées aux promotions cannibalisées par les vagues successives d'arrivée de nouveaux entrants classés D, E ou F dans le réseau. Il faut très vite les faire évoluer sinon ils partent aussi vite qu'ils sont arrivés.
- Les mesures de garanties salariales en matière d'égalité professionnelle,
- Celles obligatoires visant les femmes au retour de congé maternité ou d'adoption,
- Celles qui visent les laisser-pour compte pendant 8 ans : la garantie salariale tous les 8 ans
- Celles gratifiant de 2000 € les diplômés de l'ITB, du DES...

Évidemment, au bout du bout il ne reste que peu d'argent pour gratifier ceux qui n'ont pas de promotion mais qui ont donné beaucoup durant l'année.

## Des SALAIRES minimaux déconnectés

<b>COCO D</b>	27 490 €	<b>COFI E</b>	34 300 €	<b>SARCP G</b>	37 500 €	<b>CAPRO/ CAGP G</b>	39 000 €	<b>DA H</b>	43 000 €	<b>DA J</b>	50 000 €
<b>COFI D</b>	30 790 €	<b>COFI F</b>	35 800 €	<b>SARCP H</b>	39 500 €	<b>CAPRO/ CAGP H</b>	41 000 €	<b>DA I</b>	46 000 €		

- 👉 1ère remarque, les salariés du siège sont totalement absents de ces négociations. Seuls les métiers du réseau, sous la pression de la perte d'attractivité et du turnover sont abordés mais c'est service minimum.
- 👉 2de remarque, les conseillers commerciaux sont balayés d'un revers de main. Leur salaire d'entrée est identique depuis plus de 5 ans. Pourquoi valoriser un métier que l'on veut voir disparaître avec la mise en place de l'accueil partagé ?
- 👉 3ème remarque, il s'agit de l'augmentation d'un salaire minimum. Nous vous renvoyons vers notre excellent Mémento via notre appli qui vous donne les « vrais » salaires des collègues par classification. 
- 👉 4ème remarque, les hausses sont plus fortes lorsqu'on grimpe dans l'échelle des métiers d'agence ce qui accroît les écarts. C'est +300 € pour les COFI (D, E ou F) +500 € pour les SARCP (G et H), +1000 € pour les CAPRO, CAGP et DA (G à J).
- 👉 5ème remarque, c'est un comble mais ces salaires minimum ne s'appliquent bien souvent pas à l'embauche des nouveaux ! Des COFI F diplômés d'un master ou confirmés entrent à la CEIDF à 37 000 €.
- 👉 6ème remarque, côté négociations nationales, l'accord BPCE signé par le SNE CGC et la CFDT est en dessous de tout ! Il entérine des salaires annuels minimum de branche totalement hors sol en IDF, encore plus qu'ailleurs. Cela est d'autant plus désobligeant que ces planchers n'avaient pas été revus depuis 2016 ! Voyez plutôt :

	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>
<b> salaire annuel minimal de branche</b>	26 109 €	27 304 €	28 500 €	30 966 €	34 743 €	39 747 €	44 572 €	54 574 €

Enfin combien de salariés seront concernés par ces mesures ? La direction que nous avons interrogée n'a pas voulu répondre.

## Les PROMOTIONS : vaste chantier qui reste en plan

Qui dit promo dit augmentation. A la CEIDF ne négocie pas qui veut et c'est la raison qui pousse nombre de collègues à aller travailler à la concurrence.

Néanmoins, les augmentations minimales sont encadrées par l'accord national de 2016, celui qui régit les salaires annuels minimum.

2 cas de figure : Le changement d'emploi s'accompagne le plus souvent d'un changement de classification.

Promotion	Avant par an	En 2025 par an
De D en E	760,90 €	896,25 €
De E en F	760,90 €	897,00 €
De F en G	1 121,00 €	1 849,50 €
De G en H	2 159,50 €	2 832,75 €
De H en I	2 335,50 €	3 753,00 €
De I en J	2 257,50 €	3 618,75 €
De J en K	4 674,00 €	7 501,50 €

En termes de rémunération, vous pourriez bien déchanter en lisant ce tableau à moins d'être classé J/K. Nos négociateurs signataires ont arraché de haute lutte une augmentation de 10 €/m pour un passage de D en E ou encore 70 € pour un passage au statut cadre de G en H.

Quelle mascarade ! D'autant qu'il aura fallu attendre près de 10 ans pour obtenir ça. A noter que les mieux lotis restent les cadres passant de J en K qui peuvent compter sur une hausse de 625,12 € par mois.

Le changement de classification sans changement d'emploi.

De quoi parle-t-on ?

C'est plutôt rare dans le réseau, un peu moins au siège. On peut changer de classification sans changer d'emploi et obtenir une augmentation salariale. L'augmentation est plutôt modeste comme vous pouvez en juger mais même modeste elle est difficile à arracher vu le faible nombre d'élus.

Promotion	Par an
De D en E	597,50 €
De E en F	598,00 €
De F en G	924,75 €
De G en H	1888,50 €
De H en I	2502,00 €
De I en J	2412,50 €
De J en K	5001,00 €

Saviez-vous qu'un COFI peut être classé G, il y en a 24 à la CEIDF ? On recense une vingtaine de SARCP qui ont obtenu la classification H cette année. 145 € de plus par mois pour un métier qui a été déclassé de H en G en 2014, c'est somme toute navrant.

Continuez à suivre **Sud**.

Pour ouvrir les yeux sur l'actu, chargez notre appli et adhérez !

AIDEZ-VOUS  
EN ADHÉRANT  
À SUD



A Paris, le 13/02/2025

06 59 29 75 46

www.ceidf.sudbpce.com

sud.ceidf@sudbpce.com